



Des accès restreints EN PÉRIODE À RISQUE

En période de danger incendie et selon les conditions météo, certains massifs peuvent être fermés et l'accès, la circulation, la présence et les travaux interdits.

Chaque département prescrit sa propre réglementation sur des périodes pouvant couvrir 4 mois à compter du 1^{er} juin.

CONSULTEZ LES RÉPONDEURS ET LES SITES WEB

ALPES DE HAUTE PROVENCE	www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-de-haute-provence	
ALPES MARITIMES	www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-maritimes	
AUDE	www.risque-prevention-incendie.fr/auode	
BOUCHES-DU-RHÔNE	www.myprovence.fr/enviedebalade	08 11 20 13 13
CORSE	www.risque-prevention-incendie.fr/corse	
DRÔME	www.risque-prevention-incendie.fr/drome	
GARD	www.risque-prevention-incendie.fr/gard	
HÉRAULT	www.risque-prevention-incendie.fr/herault	
LOZÈRE	www.risque-prevention-incendie.fr/lozere	
PYRÉNÉES ORIENTALES	www.prevention-incendie66.com	
VAR	www.risque-prevention-incendie.fr/Var	
VAUCLUSE	www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse	04 28 31 77 11



Plus d'infos sur

WWW.PREVENTION-INCENDIE-FORET.COM

AYONS LES BONS
RÉFLEXES
feux-foret.gouv.fr

GENIE | Document gratuit, ne peut être vendu - Création/Photos : @agencecreation.fr



Une campagne réalisée avec le soutien de :



Avec 1,6 million d'hectares, les forêts de Provence-Alpes-Côte d'Azur font partie intégrante de notre patrimoine régional naturel.

Une richesse inestimable, que l'Entente Valabre préserve, par son action de sensibilisation quotidienne auprès des randonneurs. Ce guide en est la parfaite illustration : règles simples, bonnes pratiques, tout ce qui vous permettra de profiter sereinement de nos espaces naturels y figure.

Parce que nous avons le devoir d'être à vos côtés dans ce combat permanent, nous avons engagé plus de 30 millions d'€ dans la Guerre du feu depuis 2018. Et nous continuerons à investir pour la protection de nos forêts, comme avec la Garde Régionale Forestière, qui comptera 250 jeunes cet été.

Nous ne laisserons pas notre maison brûler !



Renaud Muselier

Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Régions
de France



Plus d'infos
GRF 2024

PRÉPAREZ VOTRE SORTIE EN FORÊT

- Consultez la météo et portez une tenue adaptée.
- N'oubliez pas votre téléphone portable et l'eau nécessaire.
- Prévenez votre entourage de votre itinéraire.
- Ne quittez jamais les chemins balisés.
- Stationnez toujours sans gêner les secours.



Face au feu

LES BONS COMPORTEMENTS

- **Gardez votre calme.** La panique peut aggraver votre situation.
- **Ne vous approchez pas** des flammes.
- **Éloignez-vous du feu** à la perpendiculaire de l'axe de propagation.
Rejoignez au plus vite une zone protégée.
- Sur la route, **ne vous rendez pas dans la direction de l'incendie** et ne gênez pas les secours.
- **Rebroussez chemin.** En cas d'impossibilité, ne sortez pas de votre véhicule.

LES DANGERS DE L'INCENDIE

Le feu se déplace plus vite qu'un randonneur. Sa propagation peut dépasser les 5 km/h.

Les fumées arrivent avant les flammes.

Toxiques, elles causent maux et asphyxies graves.

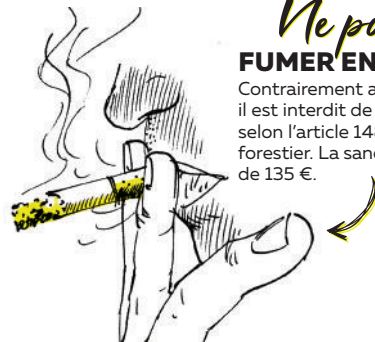
Les flammes produisent un panneau radiant à hautes températures à l'avant du front de feu.

Les éclosions sont très rapides avec les fortes chaleurs, une hygrométrie basse et un vent fort.

EN FORÊT, 5 règles À RESPECTER

Ne pas FUMER EN FORÊT

Contrairement aux croyances, il est interdit de fumer en forêt, selon l'article 148 du code forestier. La sanction retenue est de 135 €.



Ne pas JETER VOTRE MÉGOT DEPUIS LE VÉHICULE

Toute l'année, il est interdit de jeter des objets incandescents dans les forêts, maquis, garrigues, landes. Les automobilistes surpris à jeter leur mégot peuvent être verbalisés d'une amende de 135 €.



Ne pas FAIRE DE FEU DE CAMP OU DE BARBECUE EN FORÊT

En forêt et à moins de 200 mètres d'un espace boisé, l'usage du feu est interdit toute l'année (même à proximité d'un plan d'eau !). Cette règle s'applique également aux barbecues et planchas ainsi qu'aux camping-car garés à proximité d'espaces sensibles.



Ne pas STATIONNER SUR LES ZONES HERBEUSES

Le pot d'échappement très chaud du véhicule en contact direct avec des herbes sèches peut être à l'origine d'une éclosion.



Ne pas STATIONNER DEVANT LES BARRIÈRES DFCI

Sur les pistes forestières, il est essentiel de laisser les accès libres et de ne pas stationner devant les barrières. La circulation hors des pistes est interdite aux véhicules : sanctions de 135 € et 1500 €.

FACE À UN DÉPART DE FEU ALERTEZ AU PLUS VITE LES SECOURS !

18 ou 112

PLUS VOUS ÊTES RAPIDE ET PRÉCIS, PLUS VITE LES SECOURS MOBILISENT DES MOYENS ADAPTÉS.

Soyez clair pour renseigner sur le lieu du sinistre, l'accès, la cause éventuelle, les dégâts : les menaces.

Ne raccrochez pas avant que l'opérateur ne vous le demande.

Sur autoroute, utilisez les bornes orange disponibles tous les 2 km.